

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2021

| MEMBRES | FONCTIONS | PRESENTS | EXCUSES | POUVOIR A |
|--------------------------|-------------|----------|---------|---------------------|
| Patrick BEDEK | Maire | X | | |
| Dominique DELOUETTE | Adjointe | X | | |
| Christian SERNICLAY | Adjoint | | X | |
| Christine TASSIN-GITTEAU | Adjointe | X | | |
| Patrick LAQUILLE | Adjoint | X | | |
| Béatrice PENASSE | Conseillère | | X | Christian SERNICLAY |
| Jérôme GOULDEN | Conseiller | X | | |
| Carole MEILLEUR | Conseillère | X | | |
| Arnaud JULLIARD | Conseiller | X | | |
| Christiane COLIN | Conseillère | X | | |
| Thierry COLLET | Conseiller | X | | |
| Jacqueline PERARD | Conseillère | X | | |
| Armand GRAIS | Conseiller | | x | |
| Karine BRION | Conseillère | X | | |
| Thomas GUILLAUMONT | Conseiller | X | | |

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle, le Quorum est atteint et la séance peut avoir lieu.

M. Jérôme GOULDEN est nommé secrétaire de séance.

Compte tenu de l'urgence à créer le centre de vaccination anti-COVID 19, Monsieur le maire indique que le conseil municipal a été convoqué en urgence avec un délai d'un jour franc.

Monsieur le Maire indique que dans le ressort du Grand Reims, 4 centres sont prévus 2 sur Reims, un à Fismes et le dernier à Cernay-lès-Reims où 2 salles de vaccination sont d'ores et déjà installées pour assurer un potentiel de 100 vaccinations par jour, jusqu'à 7 jours sur 7, selon les approvisionnements en vaccins de la région.

Les frais inhérents à cette installation sont pris en charge par :

- Le GRAND REIMS pour les structures séparatives de salles, les ordinateurs et imprimantes mises à disposition du personnel administratif et médical ainsi que la logistique d'impression de questionnaires pour les personnes souhaitant se faire vacciner.
- La commune pour le personnel (administratif et d'entretien), les fournitures administratives, les produits d'entretien et divers.
- L'Etat pour la prise en charge des vaccins, des vacations du personnel médical.

DELIBERATION : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le centre de vaccination à Cernay les Reims

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un poste de gestionnaire administratif pour la mise en place du centre de vaccination La Marelle à Cernay les Reims,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 18/01/2021 au 30/04/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le centre de vaccination à Cernay les Reims

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 définissant les conditions de réunion par visioconférence en raison de la situation de crise sanitaire actuelle,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un poste de gestionnaire administratif pour la mise en place du centre de vaccination La Marelle à Cernay les Reims,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 25/01/2021 au 30/04/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet de 9h/35.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15.